

**Société 2B2 PROPERTIES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €uros**  
**Siège social : Résidence Miraflorès – Bâtiment A – Entrée A2**  
**3 Boulevard Mayol de Sénillosa**  
**64200 BIARRITZ**

**RCS BAYONNE : 879 166 924**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 30 NOVEMBRE 2024**

Le 30 NOVEMBRE 2024 à 9 heures,

Les associés se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, au siège social sur convocation verbale du Président.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par le Président : Monsieur Michel LUCAS

Le président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des associés pour être soumis à l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence.

Le président met à la disposition des associés pour être soumis à l'assemblée :

- Le rapport du liquidateur,
- Le compte de liquidation ;
- Le texte du projet des résolutions.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation.
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

**PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un résultat négatif de 3.941 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION – SOLDE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un mali de 3.941 euros décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

L'assemblée générale décide que cette somme sera répartie entre les associés au prorata de leur participation (Monsieur Michel LUCAS détenant 1 action et la Société « 2B2 IMMO » détenant 4.999 actions sur les 5.000 actions composant le capital).

L'assemblée générale décide que la trésorerie sera attribuée à Monsieur Michel LUCAS et la Société « 2B2 IMMO » au prorata de leur participation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION – CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION**

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société 2B2 PROPERTIES dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

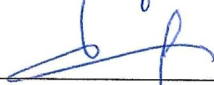
### CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés et le liquidateur.

Le Liquidateur<sup>1</sup>

*certifié conforme*



<sup>1</sup> Signature de Monsieur Michel LUCAS

<sup>2</sup> Signature de Monsieur Michel LUCAS

La Société 2B2 IMMO

représentée par M. Michel LUCAS<sup>2</sup>

*certifié conforme*

